

# Protection et maintien des sentiers

ANTHONY CÔTÉ

**Le jeudi 14 mars a eu lieu l'assemblée générale annuelle (AGA) du Club du Parc de la Coulée. Ses administrateurs en ont profité pour expliquer leur mandat dans le Parc de la Coulée, réseau patrimonial de sentiers de plein air dans le projet résidentiel Les Clos Prévostois. Le fait saillant de la soirée: une présentation de la Corporation Proment sur sa vision pour la protection et le maintien du réseau de sentiers.**

Une quarantaine de membres du club se sont réunis pour leur AGA sous le thème de la collaboration avec les propriétaires terriens pour le maintien du réseau de sentiers multifonctionnel datant des années 1980.

## Le Parc de la Coulée

D'entrée de jeu, le président du club, M. Yves Lanoix, a cru bon de faire un rappel sur ce qu'est le Parc de la Coulée. La première partie du parc située entre l'école du Champ-Fleuri et la rue Clos-du-Marquis a été cédée à la Ville de Prévost par Proment dès le début du projet Les Clos Prévostois, fin des années 90. À noter que, sauf pour quelques terrains privés, il s'agit de la seule partie du réseau de sentiers qui est municipalisée. La deuxième partie située entre les lignes de haute tension d'Hydro Québec et les municipalités de Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie contient la majorité des sentiers du réseau. Ces sentiers sont situés sur des terrains privés et la grande majorité sur les terrains de Proment. M. Lanoix a rappelé au grand public que la libre circulation dans les sentiers n'est pas un droit, mais bien un privilège accordé par les propriétaires terriens. Ceci suppose un respect par les randonneurs d'un code d'éthique élémentaire qui se résume par: «Vous êtes un visiteur... respectez les lieux et les autres randonneurs: il est possible que vous rencontriez le propriétaire des lieux». De plus, M. Lanoix a souligné le fait que le club est formé de bénévoles et que ce sont eux qui entretiennent les sentiers au grand plaisir des randonneurs. Ce mandat doit être formalisé par des ententes de passage légalisées entre Proment, la Ville de Prévost et ultimement, tous les propriétaires terriens chez qui sillonne le réseau de sentiers. Par ces ententes, le club formalise ses obligations comme le seul gestionnaire du réseau et en assume certaines responsabilités (assurance responsabilité, entretien, etc.). M. Lanoix a souligné que la recherche d'entente avec les propriétaires ter-

riens comporte ses risques, le principal étant de se faire refuser l'accès à la terre. Le club se dit prêt à assumer ce risque pour obtenir une autorisation formelle de tous les propriétaires.

## Présentation de Proment

Les participants ont suivi avec grande attention la présentation du directeur du projet Clos Prévostois, Ilan Gewurz, sur la vision de la Corporation Proment pour le développement des Clos Prévostois et plus particulièrement, du réseau de sentiers qui s'y trouve. Elle est basée sur le principe urbanistique du lotissement en grappes – terrains privés de grandeur minimale avec espace vert public autour. M. Marc Aubin de la porcherie Gaspor et le conseiller municipal du secteur, M. Pier-Luc Laurin, sont intervenus durant la période de questions à titre d'influenceurs pour la suite du développement. On constate que plusieurs sentiers existants sillonnent les secteurs à développer (en mauve) et devront être relocalisés. De nouveaux tracés ont été proposés (lignes noires pointillées) et doivent donc être vali-

dés sur le site par le club. Deux contraintes à l'avancement du secteur urbanisé ont été présentées :

1. La zone tampon (ligne elliptique en noir au nord) près de la porcherie Gaspor est en négociation entre Proment, la Ville et les directeurs de la porcherie Gaspor.
2. L'approvisionnement en eau potable est insuffisant pour ajouter d'autres résidences. Des solutions sont à prévoir par les ingénieurs de la Ville dans les mois à venir.

À la question: quel sera le prochain secteur développé? Pour des raisons de sécurité civile, la Ville souhaite que le bouclage de la rue Clos-des-Artisans se poursuive vers de la rue Clos-Fourtet, en passant sous les lignes haute tension HQ.

Pour faciliter la relocalisation des sentiers, le club entend définir avec Proment une procédure pour assurer la relocalisation/fermeture harmonieuse d'un sentier au moment opportun. «Grâce à la qualité et la franchise de nos échanges, nous sommes en train de construire une intéressante relation de collaboration. Merci M. Gewurz!», de dire M. Lanoix.

Parmi les activités/démarches du club, en cours ou à venir, se retrouvent, en outre :

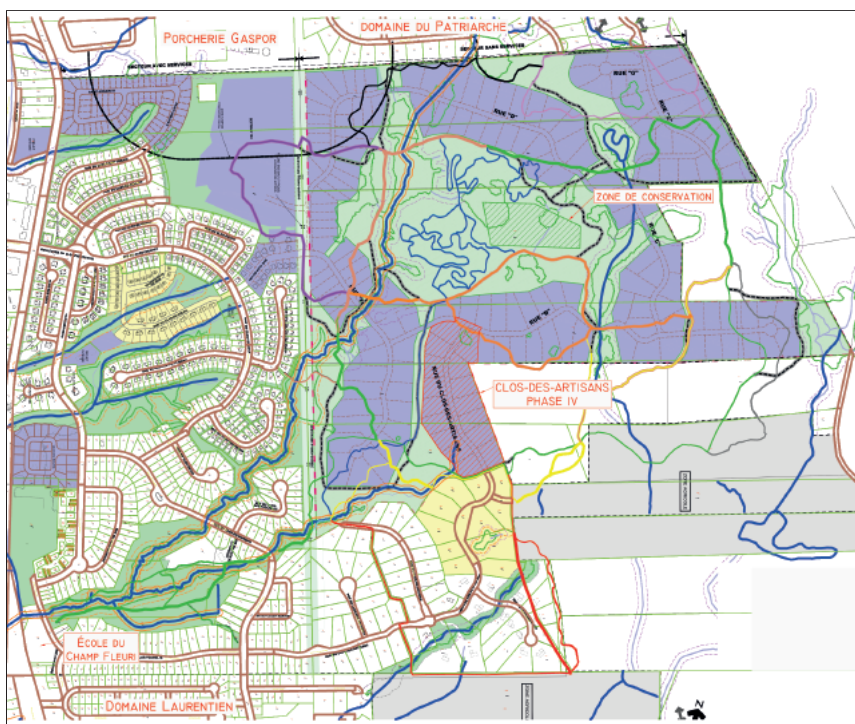
- La tenue de rencontres avec les propriétaires terriens pour conclure des ententes de passage.

- Les corvées printanières et automnales pour l'entretien des sentiers.
  - L'installation des affiches pour délimiter la nouvelle zone écologique.
  - La mise en place de la signalisation et des affiches aux intersections des sentiers, aux points d'accès, aux points d'évacuation et pour les noms des sentiers pour compléter l'organisation des Services d'intervention d'urgence hors réseau routier (Service 9-1-1).
  - Travailler en collaboration avec la Ville pour inclure des quelques places de stationnement dans les secteurs près des points d'accès.
- Pour terminer, l'élection des administrateurs a confirmé cinq membres siégeant actuellement sur le CA pour un autre mandat, soit Yves Lanoix, Benoit Bisson, Steve Ouellette, David



Ilan Gewurz a présenté la vision de la Corporation Proment pour le développement des Clos Prévostois et plus particulièrement, du réseau de sentiers qui s'y trouve

Potvin et Anthony Côté. Une nouvelle administratrice s'est jointe à l'équipe, en la personne de M<sup>me</sup> Lucie Arsenault, CGA à la retraite et utilisatrice régulière des sentiers. Le CA remercie les directeurs sortant, soit MM. Jean-Guy Héon et Jean-Philippe Courcelles, pour leur contribution à l'avancement des dossiers. Ils se disent toujours prêts à porter assistance au CA, sur demande, dans des dossiers pour lesquels ils auraient une certaine expertise.



En référence à la carte présentée, M. Gewurz a fait ressortir les éléments suivants : - Les surfaces en vert représentent des espaces verts prévus (avec sentiers de plein air). - La surface hachurée en vert représente une zone dite «écologique» – sans accès au public. - Les surfaces en mauve représentent les zones où des rues et des terrains privés sont planifiés. - La surface hachurée en rouge représente le dernier secteur développé en décembre 2018, soit la rue Clos-des-Anciens (Phase IV). - Les lignes de couleur représentent les sentiers existants. - Les lignes noires pointillées représentent des propositions pour la relocalisation de certains sentiers. Le secteur à droite de la ligne pointillée en rouge délimitant la ligne de haute tension d'Hydro-Québec (HQ) représente la zone urbanisée (secteur avec réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux).

## Plein air Sainte-Anne-des-Lacs



# Fusion des deux organismes

ANTHONY CÔTÉ

**Lors de leur réunion le 19 février dernier, les administrateurs de Plein air Sainte-Anne-des-Lacs (PASADL) se sont dits prêts à s'intégrer à l'organisme Héritage Plein air du nord dans un souci de simplification et d'efficacité accrue.**

L'organisme PASADL fut fondé en 2008 par, entre autres, l'actuel président de l'organisme André Lessard (professeur d'éducation physique à l'Académie Lafontaine), Stéphanie Lauzon (directrice du service des Loisirs de Sainte-Anne-des-Lacs), et Diane Pilon (coordinatrice aux communications de la Corporation du P'tit Train du Nord). À la suite de la création d'HÉPAN, organisme connu pour ses efforts de pérennisation des sentiers en milieu naturel entre Sainte-Anne-des-Lacs et Prévost, PASADL en est devenu le bras sur le terrain. En effet, il fallait poursuivre l'aménagement et l'entretien des sentiers dans ce qui est devenu la Forêt Héritage. Les principales réalisations récentes de PASADL furent la mise à niveau des sentiers de raquette, de vélo de montagne et de vélo d'hiver ainsi qu'un projet, toujours en cours, de signalisation et de géoréférencement pour les mesures d'urgence dans les sentiers (MS911).

L'objectif des membres de PASADL est de poursuivre leur mission première d'action sur le terrain, mais comme plusieurs des activités et objectifs des deux organismes sont reliés, il semblait logique et plus simple de se regrouper au sein d'HÉPAN. De plus, certains bénévoles sont présentement administrateurs des deux comités!

L'union des deux organismes sera officialisée à l'assemblée générale annuelle d'HÉPAN le 30 mai prochain. Soulignons qu'une entente de collaboration sera conclue prochainement entre HÉPAN et la Ville de Prévost pour l'entretien des sentiers sur les terrains municipaux faisant partie de la Forêt Héritage. Aussi, une entente du même genre est en discussion entre HÉPAN et la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et elle pourrait inclure l'ensemble des sentiers de plein air municipalisés.



- Physiothérapie et ostéopathie
- Acupuncture
- Psychologue

- Médecine de dépistage (Itss, mts, pap test, contraception)
- Massothérapie

- Laboratoire d'orthèses et prothèses
- Apnée du sommeil



CLINIQUE MULTI-SOINS DE PREVOST

2943, BOUL. DU CURÉ-LABELLE À PREVOST

450-224-2189